

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 14 avril 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M <sup>me</sup> Linda Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lucie Gagnon,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M <sup>me</sup> Danielle Leblanc,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Martine Renaud,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5184/SSGC)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de séance ordinaire du 17 mars 2015.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5185/SSGC)**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2015.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5186/SSGC)**

M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
  2. Vérification des présences et constatation du quorum;
  3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
  4. Adoption du procès-verbal;
  5. Adoption de l'ordre du jour;
  6. Parole à l'assemblée;
  7. Parole aux élèves;
  8. Choix du nom permanent de l'école primaire Sainte-Sophie;
  9. Demande de reconnaissance d'un fournisseur ou prestataire de service exclusif - Virage Simulation;
  10. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
  11. Nomination d'un gestionnaire administratif d'établissement au Centre de formation professionnelle Performance Plus;
  12. Tarification au service de la taxation scolaire;
  13. Objectifs, principes et critères de répartition budgétaire 2015-2016;
- PAUSE
14. Session des examens au secondaire;
  15. Retour sur la consultation du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2015-2016;
  16. Demande de bourses au Forum jeunesse des Laurentides pour les lauréats du « Championnat des débats d'étudiants de la CSRDN »;
  17. Bilan des services offerts par le STAR-SARCA;
  18. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;
  19. Lettre d'appui à la Ville de Saint-Jérôme;
  20. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
  21. Questions diverses;
  22. Information du comité de parents;
  23. Information de la vice-présidence;
  24. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
  25. Information de la direction générale;
  26. Tour de table - partage d'informations;
  27. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**PAROLE AUX ÉLÈVES**

**CHOIX DU NOM PERMANENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE-SOPHIE (R-5187/SSGC)**

**CONSIDÉRANT** les dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** la procédure relative au choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant;

**CONSIDÉRANT** la demande de choix de nom proposé par le conseil d'établissement de l'école primaire Sainte-Sophie;

**CONSIDÉRANT** le dossier, la résolution et les représentations du conseil d'établissement et de la direction de l'école primaire Sainte-Sophie;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire :

**QUE** le nom de l'école primaire Sainte-Sophie soit : École du Grand-Héron;

**QUE** les procédures nécessaires à la modification de l'acte d'établissement de ladite école soient complétées dans les meilleurs délais et que la modification soit diffusée aux instances appropriées.

Adopté

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICE EXCLUSIF « VIRAGE SIMULATION » (R-5188/SRM)**

**ATTENDU** l'article 5.3.1 c)- Fournisseur ou prestataire de service exclusif de la politique d'approvisionnement;

**CONSIDÉRANT** le choix technologique retenu par le passé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources matérielles a déjà demandé au conseil des commissaires une résolution (R-4801/SRM) à l'effet de permettre à l'entreprise « Virage Simulation » d'être considérée comme fournisseur exclusif pour l'année 2013-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme (CFTR) désire faire l'acquisition de deux simulateurs de camion;

**CONSIDÉRANT QUE** le CFTR désire se procurer des simulateurs compatibles avec ses produits déjà utilisés;

**CONSIDÉRANT** le partage de contenu pédagogique;

**CONSIDÉRANT QUE** la commande doit être effectuée avant le 24 avril 2015 pour obtenir la livraison avant le 30 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et de la direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

A) De reconnaître « Virage Simulation » comme prestataire de service exclusif pour l'achat de simulateur pour le CFTR pour les années 2014-2015 et 2015-2016.

B) D'autoriser le CFTR à procéder à l'acquisition de deux simulateurs de camion VS600M chez « Virage Simulation », tel que décrit ci-dessus, pour un montant total de 230 000 \$, avant les taxes.

C) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents afférents s'il y a lieu.

D) D'autoriser la direction générale à signer les documents afférents et le bon de commande, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

**AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (R-5189/SRH)**

**CONSIDÉRANT** le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

**CONSIDÉRANT** le concours C-2014-505;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, la personne recommandée par le comité de sélection qui a eu lieu le 23 mars 2015, à savoir M. Dave Guénette.

Adopté

**NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF D'ÉTABLISSEMENT AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PERFORMANCE PLUS (R-5190/SRH)**

**CONSIDÉRANT** le fait que M<sup>me</sup> Lucie Bisson est à l'emploi de la Commission depuis le 16 août 2004;

**CONSIDÉRANT** le fait que M<sup>me</sup> Lucie Bisson est actuellement titulaire d'un poste d'agente d'administration au Service des ressources financières, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, auparavant elle occupait un poste similaire au Service des ressources éducatives, et ce, depuis le 16 août 2004 ;

**CONSIDÉRANT** le fait que le poste de gestionnaire administratif d'établissement au centre de formation professionnelle Performance Plus, détenu par M<sup>me</sup> Vicky Boisvert est définitivement vacant, et ce, depuis le 27 mars 2015;

**CONSIDÉRANT** le fait que M<sup>me</sup> Lucie Bisson a été affectée afin d'assurer l'intérim du poste nommé au paragraphe précédent, et ce, depuis le 2 avril 2012;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation positive qui a été faite du travail de M<sup>me</sup> Lucie Bisson en assumant l'intérim;

**CONSIDÉRANT** la démission de M<sup>me</sup> Vicky Boisvert de la Commission en date du 27 mars 2015;

**CONSIDÉRANT** l'affichage du concours numéro C-2014-508 pour doter le poste de gestionnaire administratif au Centre de formation professionnelle Performance Plus d'un titulaire régulier;

**CONSIDÉRANT** le fait que M<sup>me</sup> Lucie Bisson est la seule cadre au sein de la Commission à avoir déposé sa candidature sur ce poste;

**CONSIDÉRANT** le fait que M<sup>me</sup> Lucie Bisson est réputée détenir les qualifications pour le poste étant donné la mention à cet effet dans le règlement concernant « Certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal »;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre les parties;

Il est **PROPOSÉ** par M. Robert Fugère, commissaire, de nommer, M<sup>me</sup> Lucie Bisson, au poste de gestionnaire administratif d'établissement au Centre de formation professionnelle Performance Plus.

Adopté

**TARIFICATION AU SERVICE DE LA TAXATION SCOLAIRE (R-5191/SRF)**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 316, la commission scolaire doit fixer le taux d'intérêt de la taxe scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'établir la tarification suivante :

Le taux d'intérêt est fixé à 18 % et s'applique à toute taxe impayée au moment où il est fixé, depuis l'exigibilité de cette taxe;

Les frais de recherches et d'information autre que le propriétaire (notaire, banque, agent d'immeubles, etc.)	20 \$ par matricule.
Les frais pour chèques sans provision	20 \$ par chèque.
Les frais d'avis recommandé (avis de signification)	5 \$ par avis.
Les frais pour demande de remboursement par les institutions financières ainsi que par les organismes municipaux et scolaires	15 \$ par matricule.

Adopté

**OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2015-2016 (R-5192/SRF)**

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT les travaux du comité budget;

CONSIDÉRANT la consultation auprès du comité consultatif de gestion (CCG) le 19 mars 2015;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Renaud, commissaire, d'autoriser le lancement de la consultation relativement aux objectifs, principes et critères de répartition budgétaire 2015-2016, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-23*.

Adopté

**SESSION DES EXAMENS AU SECONDAIRE**

Pour information

**RETOUR SUR LA CONSULTATION DU CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE 2015-2016 (R-5193/SRÉ)**

CONSIDÉRANT la politique relative aux services de garde en milieu scolaire qui a été effectuée au printemps 2011 (politique 3203);

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de faire une révision annuelle du cadre organisationnel afin de le mettre à jour en fonction des constats effectués au cours de l'année;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Linda Gagnon, commissaire, d'adopter le cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2015-2016, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2014-2015-24*.

Adopté

**DEMANDE DE BOURSES AU FORUM JEUNESSE DES LAURENTIDES POUR LES LAURÉATS DU « CHAMPIONNAT DES DÉBATS D'ÉTUDIANTS DE LA CSRDN » (R-5194/SRÉ)**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Forum jeunesse des Laurentides exige une résolution du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT QUE la CSRDN accepte la responsabilité de la demande présentée dans le cadre du « Fond régional d'investissement jeunesse »;

CONSIDÉRANT QUE la CSRDN est en règle avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire :

D'autoriser la demande de bourse au Forum jeunesse des Laurentides dans le cadre du projet « 8<sup>e</sup> Championnat des débats d'étudiants de la CSRDN » initié par M<sup>me</sup> Katia Lavallée, directrice adjointe du Service des ressources éducatives.

D'autoriser M<sup>me</sup> Lavallée à signer tout document relatif à ce projet et à mettre en application la convention et la réalisation avec le Forum jeunesse des Laurentides.

Adopté

**BILAN DES SERVICES OFFERTS PAR LE STAR-SARCA**

Pour information

**LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (R-5195/DG)**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;

CONSIDÉRANT le risque que ce projet de loi génère une bureaucratie et une lourdeur administrative inutiles pour les commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec concernant la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, de demander au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'intervenir auprès des autorités gouvernementales et de demander aux commissions scolaires du Québec d'appuyer la résolution de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté

**LETTRE D'APPUI À LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME (R-5196/DG)**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord encourage toute forme d'activité physique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a conclu une entente de partenariat avec la Ville de Saint-Jérôme pour l'utilisation de leurs installations;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est partenaire depuis 1989 avec « Les centres d'activités physiques Rivière-du-Nord »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la clientèle étudiante;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon, commissaire, d'appuyer la demande de la Ville de Saint-Jérôme et de « Les centres d'activités physiques Rivière-du-Nord » dans leur demande de subvention pour la réalisation et la construction d'un centre sportif à Saint-Jérôme.

Adopté

**SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

**QUESTIONS DIVERSES**

**INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS**

**INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE**

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER**

**INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5197/SSGC)**

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 22 h 25.

Adopté